



ANIMATEUR PERI ET EXTRA SCOLAIRE



Vos missions

- accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans les structures d'accueil
- favoriser les relations avec tous les partenaires et les familles
- contribuer à l'animation de manifestations locales et ponctuelles (actions villes)
- responsable du groupe d'enfant il est meneur des temps d'animation
- membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe à laquelle il appartient
- accompagnateur de projet, il permet, l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'animation
- participation à des temps de formation et des réunions de préparation et de bilan
- transmission des informations et capacité à alerter pour toutes les situations difficiles
- création des ateliers des NAP, de la pause méridienne et des accueils pré, post et extrascolaire.

Votre profil

- **Les « savoirs » :**
Être titulaire du BAFA, bonne connaissance de l'environnement de la Fonction Publique Territoriale, connaissance de l'enfant et de ses besoins.
- **Les « savoir-faire » :**
Pédagogie, polyvalence dans la proposition d'activités, capacité à s'auto-évaluer, organisation, autonomie et capacité à travailler en équipe.
- **Les « savoir-être » :**
Patience, écoute, rigueur et méthode, confidentialité et discrétion, sens du dialogue, de l'échange et de la communication, sens du service public et du travail en équipe, assiduité et ponctualité, faculté d'adaptation et prise d'initiative, respect du droit de réserve.

Détail

Temps de travail hebdomadaire : 35h00-Annualisation.

Lieu de travail : différentes écoles de la ville et accueils de loisirs.

Horaires de travail : - le pré scolaire : 7h00 à 8h20

- la pause méridienne : 11h20 à 13h20

- Atelier Educatif : 16h30 à 18h00

- le postscolaire : 18h00 à 19h00

- réunions de services.

Horaires de travail en période de vacances scolaires : en fonction des plannings établis par le directeur des accueils de loisirs.